



Déclaration pour une gouvernance intelligente des villes durables

Les villes africaines connaîtront une évolution rapide liée à la croissance démographique et à l'exode rural. Elles auront des défis à relever pour le développement durable face aux enjeux climatiques, environnementaux et socio-économiques.

Dans ce contexte, l'ONG Urbanistes Sans Frontières (USF) a mis en place un programme "Afrique Villes Durables (AVD)" afin de renforcer l'expertise publique et privée liée aux problèmes d'urbanisation en partenariat avec les pays d'Afrique.

USF prône la gouvernance partenariale et participative pour le développement des villes et des territoires durables en application des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour la mise en oeuvre du Nouvel Agenda Urbain.

La démarche d'USF est fondée sur plusieurs approches : globale, transversale, locale, régionale et partenariale. Six groupes thématiques, avec 60 experts, sont au travail dans le programme « Afrique Villes Durables ». Pour chaque région africaine, ce programme prévoit un projet urbain pilote et exemplaire.

A la suite des résultats de ce travail collaboratif sur de nombreux pays africains, USF et ses partenaires déclarent la nécessité de mise en place des interventions urgentes dans trois domaines :

1- Lutte contre les inondations grâce à la mise en place de :

- documents de prévention des risques ;
- documents et règles d'urbanisme ;
- projet urbain intégré ;
- ouvrage urbain et paysager adapté ;
- plan d'action donnant la priorité aux secteurs disposant d'équipements.

2- Valorisation de déchets grâce à une réelle politique publique en matière de :

- stratégie nationale et territoriale : « plan déchets » ;
- mode de ramassage des ordures ;
- moyens de tri sélectif ;
- transformation des déchets en énergie ;
- création d'entreprises et d'emplois dans le secteur de l'économie circulaire.

3- Développement des énergies renouvelables grâce à des éléments suivants :

- stratégie nationale et territoriale : autonomie en énergies propres et renouvelables ;
- création d'entreprises et d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables ;
- programmation neuve et réhabilitation de bâtiments en énergies renouvelables et matériaux adéquats.



Recommandations

- 1. Recommandations aux instances et autorités à l'échelle nationale en matière de stratégie nationale de développement durable des villes et des territoires pour implémenter le nouvel agenda urbain.**
 - Renforcement de la décentralisation en responsabilisant le rôle des maires dans la gestion des risques.
 - Création d'un système fiscal indirect, lié aux « dettes sociales » et « dettes écologiques ».
 - Incitations fiscales : RSE, entreprises innovantes en développement durable.
 - Intégration des objectifs de développement durable (ODD) dans les divers textes législatifs et harmonisation des contenus liés aux cibles et indicateurs pour garantir leur mise en œuvre d'une manière transversale.
- 2. Recommandations aux collectivités locales et territoriales en matière de politiques urbaines suivant l'Agenda 2030 (localisation des Objectifs de Développement Durable d'une manière transversale en croisant l'ODD11 avec les autres ODD).**
 - Renforcement de l'intercommunalité pour maîtriser les projets et investissements liés aux inondations, déchets et énergies.
 - Actionnariat dans les nouvelles entreprises et coopératives de gestions écologiques des déchets et des énergies.
 - Incitation fiscale liée aux modes de production et de consommation des énergies et déchets.
 - Participation des habitants et des acteurs locaux en amont des projets les concernant et aux décisions liées au développement urbain, social et humain de leur territoire.
- 3. Recommandations aux partenaires financiers : bailleurs de fonds et institutions diverses en matière de gouvernance financière participative, éthique et équitable pour la financiarisation des villes et des territoires durables.**
 - Généralisation de prêt financier à taux incitatifs pour des projets visant la mise en application des ODD.
 - Renforcement des partenariats et notamment le PPPP (Partenariat Public Privé Participatif) en mode coopératif et gestion municipale renforcée.
 - Application d'une charte morale précisant la participation obligatoire, à titre de partenariat, par des pollueurs et par des grandes entreprises bénéficiaires dans le pays, au financement des projets innovants et écologiques.